



# Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 4 novembre 2024

Au Conseil communal  
de la Commune de Montilliez

## Préavis municipal concernant le budget 2025

No 38/2024 – séance du 9 décembre 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### 1 Préambule

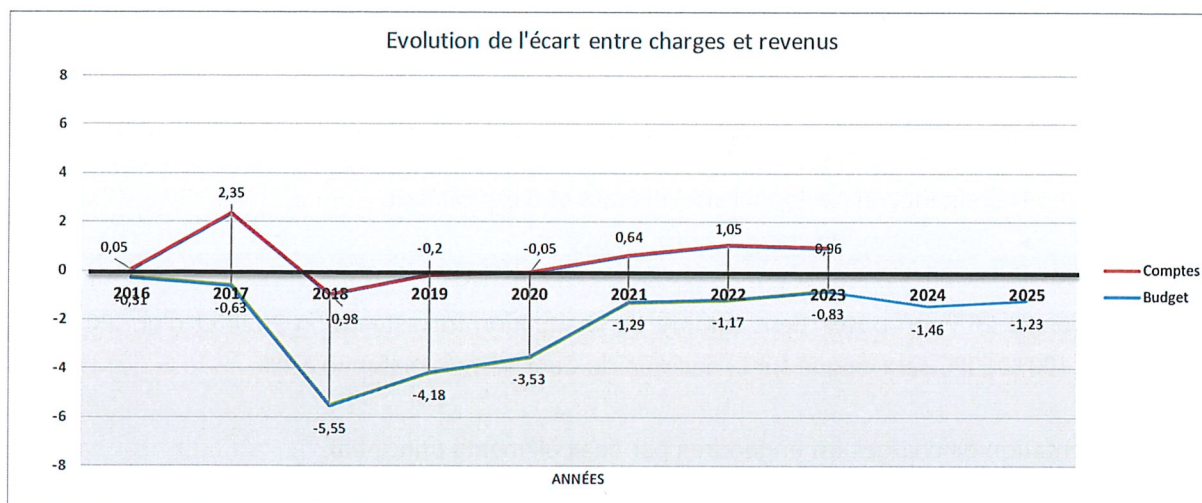
En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, et de notre règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des Finances et relations extérieures (DFIRE).

Le budget 2025 prévoit un excédent de charges de CHF 110'320.00 correspondant à 1.23% du budget. Pour comparaison, le budget 2024 présentait un excédent de charges de 1.46%.

CHF	Budget 2025	Budget 2024
<b>Charges</b>	8'960'661	8'354'485
<b>Revenus</b>	8'850'341	8'232'430
<b>Résultat</b>	<b>-110'320</b>	<b>-122'055</b>

L'évolution de l'équilibre charges/revenus au niveau des comptes montre, de manière empirique, que la prudence de la Municipalité dans ses dépenses et recettes supplémentaires nous permet d'envisager un exercice comptable 2025 équilibré, sauf événements extraordinaires.



Légende : Vue d'ensemble de l'évolution de l'équilibre budget/comptes

Les montants de la participation à la cohésion sociale et au fonds de péréquation nous ont été communiqués par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

## 2 Remarques générales

Le budget 2025 se caractérise par un excédent de charges dans la moyenne des trois dernières années eu égard à la mise en œuvre du PECC validée par le Conseil communal et aux mesures devant être prises par la Municipalité.

Cependant, la Municipalité constate que les rentrées fiscales 2024 (état à fin septembre 2024, forcasté à décembre 2024) sont pratiquement à la hauteur de ses attentes.

Bases d'élaboration du budget 2025 :

- Coefficient d'impôt communal pour 2025 à 72.5 % ;
- Revenu fiscal standardisé CHF 2'629
- Population 2025 de référence de 1'900 habitants ;
- Acomptes calculés par la DGAIC pour la participation à la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière ;
- Coût à l'habitant annoncé par le Codir de l'ASIRE ;
- Coûts annoncés par l'EFAJE.

## 2.1 Administration générale

### Position 110 – Administration

- 110.301.01 Traitements du personnel administratif et d'exploitation.
- Diminution de charges : CHF 10'000

La masse salariale 2025 proposée tient compte de la situation forcastée à fin 2024 et d'un IPC 2024 compensé à 100%. L'IPC sera calqué sur la décision du Canton mais plafonné à 1%.

Cette augmentation de charges est engendrée par deux éléments principaux.

En décembre 2021, nous avons sensibilisé le Conseil communal que depuis la création de Montilliez, 2.2 ETP étaient engagés pour le bien de nos citoyens et les besoins de la Commune. Nous avons constaté que de nombreuses heures supplémentaires sont effectuées par nos employés depuis plusieurs années et l'ensemble des tâches n'étaient pas réalisées comme nous le souhaitions ; voir ch. 2 ci-dessous.

Afin de régulariser cette situation, nous avons proposé une augmentation de 0.5 ETP pour éviter :

1. les heures supplémentaires liées aux prestations ci-dessous :
  - Service de piquet neige
  - Remplacement durant les vacances
  - Concept floral (arrosage de nos fleurs/plantes y.c. week-ends)
  - Desserte de la déchèterie
  - Augmentation de la population et des conséquences induites
  - Poubelles à chiens
  - Reprise du travail du berger pour l'entretien du pâturage
2. d'assurer les prestations laissées en souffrance chaque année telles que :
  - Curage des canalisations
  - Nettoyage des gueulards des chemins AF
  - Service d'entretien régulier pour « petit outillage »
  - Entretien et suivi des places de jeux (sécurité)
  - Taille des arbres, arbustes, haies
  - Evénements naturels
  - Entretien des fontaines avec normes écologiques
  - Désherbage avec normes écologiques
  - Application des recommandations pour la lutte contre les plantes invasives.

Cependant, ce 0.5 EPT était valorisé dans un « paquet d'heures » qui était à disposition afin de mandater selon les besoins des collaborateurs de manière ponctuelle. Cette manière a été observée durant 3 années.

Il ressort pour la Municipalité que ce paquet d'heures est utilisé mais n'est pas assez doté et qu'il devient de plus en plus compliqué de trouver des ressources pour des tâches ponctuelles décrites aux chiffres 1 et 2 ci-dessus. Il s'agira de préparer rapidement l'avenir car certaines personnes nous ont préavisé qu'elles allaient arrêter leurs tâches pour notre commune pour des raisons personnelles et de santé.

Eu égard à cette situation, nous préconisons l'engagement d'un nouvel employé communal qui sera une réponse pérenne aux défis qui vont nous attendre ces prochaines années.

La diminution de CHF 10'000 s'explique par le fait que le montant du budget 2024 tenait compte de l'engagement de la nouvelle secrétaire pendant quelques mois pour le passage de témoin.

Le paquet d'heures octroyé en 2024 tenait déjà compte d'un aide pour les employés communaux et sera en partie utilisé dans le salaire du nouvel employé communal qui sera engagé en cours d'année.

En 2024, il y a également eu le versement de primes pour les années de service, ce qui ne sera pas le cas en 2025.

- 110.315.02 Entretien machines et équipement de bureau
- Augmentation de charges : CHF 17'000








La Municipalité étant à l'écoute de nos citoyens et citoyennes faisant régulièrement des remarques sur la qualité de notre site Internet mis en service en début 2019 par un étudiant de l'EPFL, nous proposons la création d'un nouveau site par une professionnelle de la Communication afin d'assurer une plus grande agilité dans la mise à disposition de l'information qu'à l'heure actuelle. De plus, la volonté de la Municipalité est d'être plus dynamique dans la communication avec nos citoyens et citoyennes. Dès lors, notre volonté est de lier notre site à l'application CommuneApp ([Application - communeageance.ch](https://www.asire.ch)) permettant non seulement une réplique de notre futur site mais surtout de pouvoir être en interaction avec la population en nous appuyant sur la technologie dite « push » afin de pouvoir informer nos citoyens et citoyennes de manière proactive. [www.asire.ch](https://www.asire.ch) donne un excellent exemple de notre vision du nouveau site.




- 110.365.04 Subventions PECC pot commun
- Augmentation de charges : CHF 10'700

L'intérêt de notre démarche n'est plus à démontrer, preuve en est l'utilisation du fonds actuel. Le montant de CHF 44'300 mis à disposition en septembre 2024 a été entièrement utilisé en 4 mois. La volonté de la Municipalité est de mettre le montant de CHF 55'000 chaque année à disposition de nos citoyens et citoyennes selon le Règlement du fonds communal d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables qui sera approuvé par le Département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) au premier semestre 2025.

- 110.365.05 Mesures PECC de la Municipalité
- Diminution de charges : CHF 21'000

La roadmap a été validée par le Canton. Il s'agira de mettre en œuvre les mesures suivantes en 2025 et 2024 non réalisées.

Fiches projets	Actions Budget 2025	Budget
	Commission de la durabilité, énergie et climat - Tenue d'une rencontre citoyenne	1'000
	Participation et engagement de la population - Amélioration de la communication o Création du nouveau site internet o Introduction des messages « push »	17'000 (17'000 sous 110.315.02)
	Consommation responsable sobre en carbone et en utilisation durable des ressources - Réaliser un guide des achats - Adaptation des canaux de communication - Réaliser un guide pour les manifestations - Soutenir l'achat ou mettre à disposition des objets réutilisables - 1 action de sensibilisation est réalisée	17'000
	Rénovation et constructions durables - Effectuer un état des lieux des constructions, rénovations ou transformations - Définir les critères de durabilité à intégrer - Evaluer les projets majeurs avec le logiciel Sméo - Communication aux citoyens et sensibilisation aux possibilités et atouts de la construction durable - Etude de l'organisation séance d'appels groupés	3'000
	Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments - Mise en place d'un suivi énergétique pour chaque bâtiment communal - Réalisation d'un CECB+ pour les bâtiments communaux - Identifier les mesures d'optimisation énergétiques - Etablir un plan d'assainissement et budgétaire - Démarrer le plan d'assainissement	19'000 (5'000 sous 360.314.01)
	Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal - Rapport final Navitas Consilium	4'000
	Encouragement à la mobilité douce - Une action est organisée - Mise à disposition borne électrique	10'000

	<p>Renforcement de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux et définir son périmètre</li> <li>- Mettre en place un entretien différencié des espaces publics</li> <li>- Organiser un événement avec la population</li> <li>- Choisir les essences et planter les arbres dans les lieux définis</li> <li>- Définir une surface naturelle et la renaturer</li> <li>- Engager la population dans la démarche de la Charte des jardins</li> <li>- Mettre à disposition un espace citoyen pour y créer un jardin partagé</li> <li>- Définir une mesure favorisant la biodiversité et l'inclure dans le règlement des constructions</li> </ul>	5'000
	<p>Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une cartographie des foyers des espèces exotiques et envahissantes</li> <li>- Organiser une action citoyenne</li> <li>- Sensibiliser et informer la population sur les plantes à arracher</li> <li>- Mise à jour du site internet</li> </ul>	1'500
	<p>Soutien et solidarité et au bien-être de la population face à la canicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins une action solidaire est organisée et pérennisée par des bénévoles (actions intergénérationnelle, propositions citoyennes).</li> </ul>	4'500
<b>Total</b>		<b>60'000</b>

- 110.465.00 Participations et subventions de tiers
- Diminution de revenus : CHF 20'000

Comme planifié lors de l'entrée dans le PECC, nous disposons d'aides cantonales récurrentes post mise en œuvre du PECC. Dès lors que l'effort principal était en 2024, les subventions 2025 et 2026 sont diminuées d'autant.

## 2.2 Finances

### Position 210 – Impôts

- 210.400.01 Impôt sur le revenu des personnes physiques
- Augmentation de revenus : CHF 100'000

Compte tenu de l'évolution 2024 de cette position, la Municipalité pressent que ces revenus seront atteints en 2025.

- 210.400.02 Impôt sur la fortune des personnes physiques
- Augmentation de revenus : CHF 20'000

Adaptation selon notre analyse empirique

- 210.402.00 Impôt foncier
- Augmentation de revenus : CHF 5'000

Adaptation selon notre analyse empirique.

- 210.411.02 Concession Romande Energie
- Augmentation de revenus : CHF 42'000

Mise en œuvre du règlement du fonds communal d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Ce montant est basé une consommation hypothétique 2025. L'entrée en force de cette taxe se fera dès l'approbation du dit règlement par le Département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) au premier semestre 2025.

Position 220 – Service financier

- 220.322.00 Intérêts des dettes à moyen et long termes > 1 an
- Diminution de charges : CHF 13'950

Evolution des taux d'intérêts et diminution de la dette.

- 220.352.02 Charges de péréquation – Alimentation fonds
- Diminution de charges : CHF 446'086

Montant annoncé par le Canton avec l'introduction de la NPIV.

- 220.451.02 à  
220.452.05 Positions péréquatives

Montants annoncés par le Canton suite à l'introduction de la NPIV au 1.1.25.

Position 230 – Amortissements et variations fonds de réserve

- 230.331.00 Amortissement machines, mobilier et véhicules
- Augmentation de charges : CHF 16'000

Financement 2<sup>ème</sup> partie du logiciel Acropolis selon les modalités du contrat.

- 230.380.03 Attribution au fonds PECC
- Augmentation de charges : CHF 37'000

Alimentation du fonds liés à la taxe PECC de 1 centime, selon le règlement du fonds communal d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables et assumé par la position 210.411.02. Pour précision, cette taxe est subordonnée à l'approbation du règlement par le Département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) au premier semestre 2025.

- 230.481.01 Prélèvement du fonds PECC
- Augmentation de revenus : CHF 10'700

Utilisation du fonds PECC pour compenser la position 110.365.04. Pour information, le montant du fonds au 01.01.2024 s'élevait à CHF 221'522.

### 2.3 Domaines et bâtiments

#### Position 320 – Forêt

- 320.318.00 Honoraires et prestations de services
- Augmentation de charges : CHF 15'000

Abattage sécuritaire et préparation de mise de bois.

#### Position 350 – Auberge communale

- 350.314.01 Entretien des bâtiments
- Augmentation de charges : CHF 8'000

Des infiltrations au sous-sol ont été observées. Afin d'éviter de nouveaux incidents, des travaux de rétention de pluie sont nécessaires. Une subvention jusqu'à 50% des travaux est possible.

#### Position 351 – Bâtiments administratifs

- 351.311.00 Achats de mobilier et matériel
- Augmentation de charges : CHF 7'000

Afin de faciliter la programmation des clés, un boîtier sera installé à l'extérieur du Greffe. Cette acquisition sera réutilisable même si l'administration devait déménager à l'avenir.

#### Position 353 – Temple de Dommartin (charges globales)

- 353.452.01 Participation des communes propriétaires
- Diminution de revenus : CHF 8'531



La location de l'antenne dans le clocher du temple permet de diminuer le montant à charge des communes.

#### Position 355 – Temple de Sugnens

- 355.314.01 Entretien du Temple
- Diminution de charges : CHF 11'000

Seul l'entretien courant est planifié. L'orgue ayant été échangé en 2024

#### Position 356 – Collège de Dommartin

- 356.331.01 Amortissements obligatoires
- Diminution de charges : CHF 50'000

Ce bâtiment fait partie maintenant du patrimoine financier. L'amortissement n'est donc plus nécessaire eu égard au fait qu'il est amorti à la valeur vénale.

#### Position 357 – Collège de Naz

- 357.330.01 Amortissements patrimoine financier
- Diminution de charges : CHF 33'000

Ce bâtiment fait partie maintenant du patrimoine financier. L'amortissement n'est donc plus nécessaire eu égard au fait qu'il est amorti à la valeur vénale.

#### Position 360 – Grande salle de Dommartin

- 360.314.01 Entretien
- Augmentation de charges : CHF 17'000

Une étude pour la réfection de la toiture est nécessaire suite à divers problèmes rencontrés en 2024.

#### Position 362 – Grande salle de Poliez-le-Grand

- 362.314.01 Entretien
- Augmentation de charges : CHF 3'500

Un contrôle des engins de gym et un audit de protection incendie est nécessaire selon la réglementation.

#### Position 364 – Maison de Commune de Sugnens

- 364.331.01 Amortissements obligatoires
- Diminution de charges : CHF 40'000

Ce bâtiment fait partie maintenant du patrimoine financier. L'amortissement n'est donc plus nécessaire eu égard au fait qu'il est amorti à la valeur vénale.

Position 365 – Bâtiment ancienne laiterie de Naz

- 365.330.01 Amortissements obligatoires
- Diminution de charges : CHF 10'000

Ce bâtiment fait partie maintenant du patrimoine financier. L'amortissement n'est donc plus nécessaire eu égard au fait qu'il est amorti à la valeur vénale.

Position 369 – Carrée de Sugnens

- 369.314.01 Entretien
- Augmentation de charges : CHF 10'000

Un remplacement des fenêtres est nécessaire.

Position 373 – Refuge forestier de Poliez-le-Grand

- 373.311.01 Achats de mobilier et matériel
- Augmentation de charges : CHF 7'000

Eu égard à l'engouement des locations de notre refuge, l'installation d'un lave-vaisselle devient nécessaire.

## 2.4 Travaux

Position 430 – Routes

- 430.312.03 Achat électricité pour éclairage public
- Augmentation de charges : CHF 2'500

Introduction de la taxe de 1 ct pour le fonds PECC.

- 430.314.03 Entretien de la signalisation routière
- Diminution de charges : CHF 8'500

Seul l'entretien courant est planifié.

Position 440 – Cimetières

- 440.314.05 Entretien cimetières
- Diminution de charges : CHF 12'000

Seul l'entretien courant est planifié.

Position 441 – Places de jeux

441.314.05 Entretien

- Augmentation de charges : CHF 9'500

Travaux de réfection du sol sous la table et du muret de la place de jeux de Sugnens.

441.331.01 Amortissement patrimoine administratif

- Augmentation de charges : CHF 14'350

Amortissement planifié des places de jeux selon préavis 28/2023

Position 442 – Espaces verts, étangs, zone de loisirs

442.314.02 Entretien espaces verts

- Augmentation de charges : CHF 13'000

Travaux pour la platebande autour de la fontaine à Sugnens pour 155m<sup>2</sup> et travaux à la place des Tires de Sugnens (gravillons pétanque, fond de copeaux et travaux de peinture de la maison de la forêt)

Position 450 – Ordures ménagères

450.434.02 Taxes déchets

- Augmentation de revenus : CHF 10'600

La taxe déchets est augmentée à CHF 90 afin de couvrir les coûts. Sans cette augmentation, la taxe actuelle de CHF 80 engendrerait des revenus de CHF 120'000 au lieu des CHF 130'000, avec comme conséquence un déséquilibre charges/revenus contraire aux directives comptables.

Position 460 – Réseaux d'égouts et d'épuration

460.314.01 Entretien des canalisations et collecteurs

- Diminution de charges : CHF 15'000

Il n'y a pas de travaux spéciaux mais uniquement de l'entretien normal.

460.352.02 Participation aux associations intercommunales STEP

- Augmentation de charges : CHF 53'000

Coûts liés à la STEP d'Echallens (exploitation, amortissement et intérêts/AECM/ASET)

- 460.481.01 Prélèvement au fonds pour l'épuration des eaux
- Diminution de charges : CHF 20'000

Après le passage à MCH2, ce compte devra être équilibré par les taxes. Le règlement sera modifié afin de permettre l'augmentation de la taxe annuelle. Le prélèvement au fonds de réserve est réduit pour permettre de l'utiliser pendant la période transitoire.

## 2.5 Instruction publique et cultes

Position 521 – ASIRE

- 521.352.01 Participation à l'ASIRE
- Diminution de charges : CHF 12'750

Cette diminution est due à l'évolution démographique du périmètre de l'ASIRE notamment avec OSIRIS. Le coût à l'habitant a donc diminué et Echallens assume une charge plus importante.

## 2.6 Police

Position 610 – Corps de police

- 610.351.00 Part aux charges cantonales
- Augmentation de charges : CHF 93'962

Participation aux coûts du corps de police cantonale selon la NPIV.

## 2.7 Sécurité sociale

Position 720 – Prévoyance sociale

- 720.351.05 Participation à la cohésion sociale
- Augmentation de charges : CHF 994'825

Coûts induits par l'introduction de la NPIV au 1.1.25

- 720.351.08 Participation des revenus conjoncturels à la PCS
- Diminution de charges : CHF 119'948

Revenus induits par l'introduction de la NPIV au 1.1.25

- 720.352.02 Participation à l'accueil de jour des enfants EFAJE
- Augmentation de charges : CHF 70'000

Montant annoncé par l'EFAJE initialement bien plus haut mais revu à la baisse eu égard à la situation empirique observée.

- 720.451.06 Correction sur prévision facture sociale
- Diminution de revenus : CHF 71'700

Revenus induits par l'introduction de la NPIV au 1.1.25

- 720.481.08 Prélèvement sur fonds de réserve péréquation
- Augmentation de revenus : CHF 283'795

Utilisation et liquidation du fonds avant l'introduction de MCH2. Ce fonds avait été créé pour éviter la volatilité de nos budgets lié à l'ancien système péréquatif.

## 2.8 Services industriels

Position 810 – Service des eaux

- 810.435.01 Vente d'eau
- Augmentation de revenus : CHF 10'000

Prévision de consommation 2025.

## 3 Analyse des chiffres

### 3.1 Autofinancement

La marge d'autofinancement (cash-flow) se calcule en déduisant du total des charges et des revenus, les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserves (rubriques 38 et 48) et les imputations internes (rubriques 39 et 49).

Capacité d'autofinancement : **0 %**

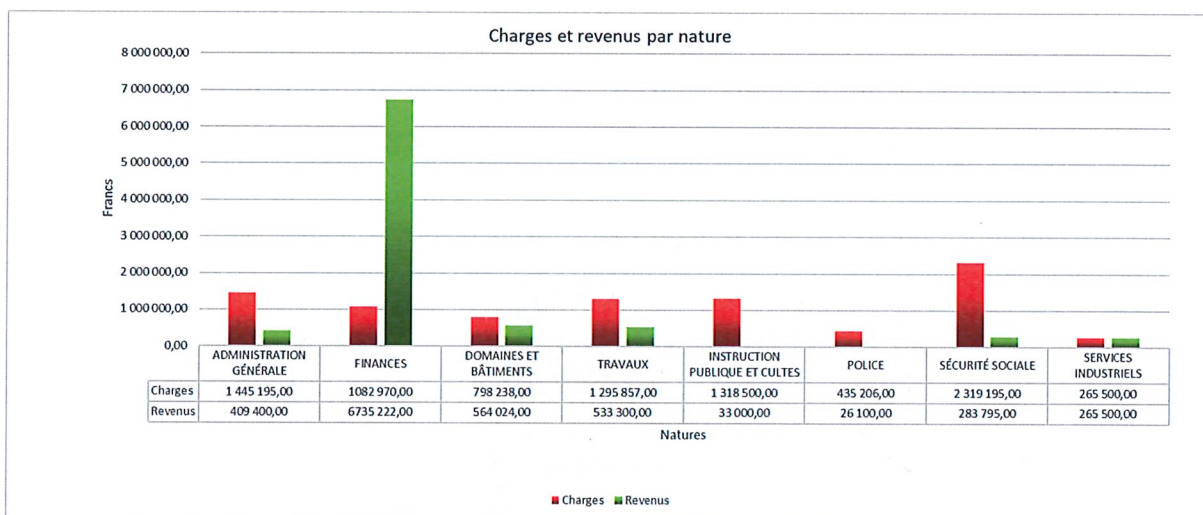
0% - 10%	Faible
10% - 20%	Moyen
20% et plus	Bon

	Budget 2025 - CHF
<b>Total des charges</b>	<b>8'960'661</b>
Amortissements patrimoine financier	32'000
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	465'218
Attribution fonds/financements spéciaux	42'000
Imputations internes	433'050
<b>Charges nettes</b>	<b>7'969'075</b>

<b>Total des revenus</b>	<b>8'850'341</b>
Prélèvements sur fonds de réserve	32'000
Prélèvement sur les financements spéciaux	444'795
Imputations internes	443'050
<b>Revenus nets</b>	<b>7'930'496</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>0</b>

### 3.2 Charges et revenus par nature

Comme à l'accoutumée, l'impôt est notre source de revenu principal (59.02%) et plus particulièrement les impôts sur les PP et les PM qui représentent 69.97% du poste « finances ».



## 4 Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision ci-après :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

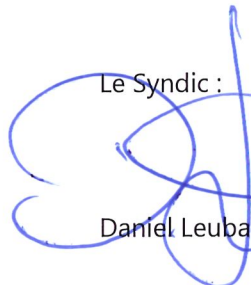
- vu le préavis N° 38/2024 de la Municipalité de Montilliez du 4 novembre 2024,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

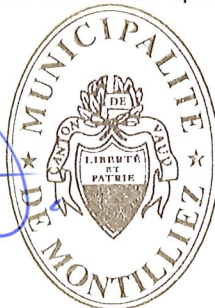
### DÉCIDE :

**d'adopter le budget** de fonctionnement pour l'exercice 2025 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité de Montilliez dans sa séance du 4 novembre 2024.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
  
Daniel Leuba



La Secrétaire  
  
Catherine Reinhard

*Délégué municipal : Leuba Daniel*

Annexe : Budget 2025